



Paris, le 14 février 2014

Communiqué de presse

Loi Hamon - Une grande avancée pour les consommateurs !

Le CNAFAL, grande organisation nationale de consommateurs agréée, se félicite pleinement de l'adoption de la loi sur la consommation qui représente un tournant dans l'accès au droit et un réel équilibrage des forces entre les entreprises et les consommateurs.

Avec le fichier positif, l'autre mesure emblématique de cette loi est **l'action de groupe** réclamée depuis 30 ans par le CNAFAL et d'autres organisations. Elle permet de regrouper toutes les demandes de consommateurs lésés qui réclament un dédommagement ou réparation. Les recours en justice seront obligatoirement diligentés par une association de consommateurs agréée.

Le CNAFAL se félicite, d'autant plus que depuis 6 mois, il s'est investi par des contributions auprès du Ministère et des parlementaires, pour amender ou préciser certaines dispositions.

Au-delà de l'action de groupe, le CNAFAL est également satisfait :

- ✓ Par la suppression des clauses abusives dans tous les contrats identiques qui ont fait l'objet d'une procédure.
- ✓ Par le durcissement des sanctions pour les fraudeurs.
- ✓ Par la possibilité de résilier un contrat d'assurance, auto ou habitation, à tout moment, après un an d'ancienneté.
- ✓ Par la sécurisation des achats sur internet et un délai de rétractation repoussé à 14 jours.

Enfin, pour une meilleure application de la loi, le CNAFAL souhaite que les moyens humains de la DGCCRF soient renforcés, d'autant plus si les compétences de ses agents ont été élargies par de nouvelles habilitations.

Le CNAFAL, agréé organisation de consommateurs sur le plan national, est de facto bénéficiaire de l'action de groupe.

Il attend impatiemment la promulgation officielle de cette loi et surtout, l'effectivité des décrets dits d'application, pour mieux défendre et protéger les consommateurs.

Le CNAFAL entend contribuer avec ses moyens, à redonner de la confiance dans l'économie en agissant, notamment, pour rééquilibrer les forces entre professionnels et consommateurs.

Claude Rico
Vice-Président

En charge du secteur Consommation
06 84 24 27 75

Jean-Marie Bonnemayre
Président

06 87 37 16 64

Manuel Messey
Secrétaire Général Adjoint

En charge du secteur Consommation
06 87 11 33 36



Le CNAFAL a pour but l'étude et la défense des droits et des intérêts moraux et matériels des familles et de chacun de leurs membres, quelles que soient les formes et les réalités sociales de ces groupes d'humains. Organisation laïque et progressiste, le CNAFAL entend promouvoir une conception de la famille dans laquelle chaque membre a des droits et le devoir de défendre les droits des autres. Il affirme les valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité, traduction concrète de la solidarité, en donnant son sens plein à la Citoyenneté.

CONTACT : CNAFAL - Conseil National des Associations Familiales Laïques – 108 avenue Ledru Rollin – 75011 Paris

Tél. : 01.47.00.02.40 – Fax : 01.47.00.01.86 - Site : www.cnafal.org - Messagerie : cnafal@cnafal.net